

Chalon sur Saône, le 20 juin 2020

DOSSIER COMPLET

- Cotisation de base 184 €
- Fiche d'inscription
- Certificat médical
- La carte d'entrée de la dernière saison

Objet : REINSCRIPTION GROUPE AQUAGYM

Saison 2020/2021

P.J. : Fiche de réinscription

Madame, Monsieur,

Depuis l'arrêt de nos activités au 16 mars, imposé par le gouvernement, l'ensemble des membres bénévoles du bureau et de nos salariés, sont restés mobilisés afin de limiter au maximum l'impact pour votre association.

Dans ce contexte et au vu des mesures gouvernementales qui nous sont imposées, la reprise des cours n'est pas envisageable pour cette saison qui devait se finir le 31 mai 2020. Après une longue période sans aucun signe positif, sans aucune information crédible à vous communiquer, nous percevons les conditions de ré ouverture de l'Espace Nautique, les annonces gouvernementales comme des signes positifs nous permettant d'envisager l'avenir.

Il apparaît nécessaire de rappeler la distinction adhérent/client qui fonde juridiquement l'absence de l'obligation de rembourser une cotisation associative. La cotisation que vous avez payée en début de saison afin d'adhérer au Cercle Nautique Chalonnais, permet de contribuer au fonctionnement du club, paiement des salaires de vos éducateurs (maintenus pendant la période), charges sociales, patronales, achats de matériels et autres. L'adhésion à une association doit être distinguée d'une prestation commerciale. Elle marque l'appartenance de l'adhérent à celle-ci et apporte une contribution directe au fonctionnement de celle-ci.

Compte tenu des circonstances, les membres du Comité Directeur de notre club ont fait le choix de **ne pas augmenter les cotisations** de la saison 2020-2021 mais également et à titre exceptionnel, de proposer une cotisation minorée de 20 € pour toute **réinscription au titre de la saison 2020 – 2021**.

Vous pouvez aider votre club en renonçant à la cotisation minorée et en choisissant la cotisation de soutien correspondante au tarif habituel.

Nous vous donnons la possibilité de vous réinscrire **en priorité** pour la nouvelle saison d'Aquagym, et ce jusqu'au **01 août 2020**.

Vous bénéficierez des mêmes horaires et du même nombre de créneaux disponibles que la saison précédente.

Important :

1. Tous ces créneaux (et particulièrement ceux du mardi n°5 et jeudi n°10) ne seront ouverts que si le nombre des inscrits le permet.
2. Si des conditions particulières d'accès nous étaient imposées par l'Espace Nautique ayant pour conséquence de restreindre le nombre des adhérents accédant aux activités, c'est l'ordre de remise des inscriptions complètes qui sera retenu comme critère de priorité.

Les dossiers **complets et signés**, sont à déposer au local du club, ou dans la boîte aux lettres du club (en cas d'absence) située devant la porte au niveau de la rue, ou à renvoyer par courrier à :

CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS
Inscription aquagym
Rue d'Amsterdam
71100 Chalon sur Saône

Choisissez votre formule :

- 1 séance de 45' par semaine : 184 €
- 2 séances de 45' par semaine : 248 €
- Séances illimitées de 45' : 311 €

Le paiement en 3 fois est possible, pour cela joignez 3 chèques encaissables de septembre à novembre au 30 de chaque mois.

👉 **Merci de faire des chiffres entiers** 2 x 61 € et 1 x 62 € pour exemple.

La reprise des activités 2020/2021 est fixée à la semaine débutant le lundi 7 septembre 2020.

Patrick TRIOEN, Président du CN Chalon

Certificat médical :

Vous devrez fournir un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique du sport ou de la natation ou de la natation en compétition ou de l'aquagym (selon l'activité pratiquée)